

# Extrait du compte

Commission de gestion

## rendu de l'activité

du Pouvoir judiciaire

# du Pouvoir judiciaire

avril 2022

# en 2021

## Accueillir, informer et fournir des prestations de qualité

Le Pouvoir judiciaire s'est fixé au début de l'année 2021 de nouveaux objectifs stratégiques, qui doivent guider son action jusqu'en 2025. Cinq axes ont été définis à cet effet et le premier d'entre eux concerne directement la qualité des prestations fournies par les autorités judiciaires.

Dans ce domaine, la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire s'engage en premier lieu à poursuivre son action consistant à garantir des prestations de qualité tout au long de la procédure judiciaire, de son introduction jusqu'aux démarches postérieures à la décision. Elle entend deuxièmement poursuivre le travail visant à fournir un accueil de qualité aux justiciables et à leurs avocat-e-s, à leur délivrer une information pertinente et, plus généralement, à faciliter leurs démarches auprès des autorités judiciaires.

Divers projets doivent concourir à l'atteinte de ces deux objectifs. Plusieurs d'entre eux ont déjà été lancés, voire ont abouti ou sont sur le point d'aboutir. Tel est par exemple le cas de la création d'un greffe universel au Palais de justice, capable de renseigner les justiciables ou les avocat-e-s mais aussi de fournir en un lieu unique quelques-unes des prestations jusqu'ici délivrées exclusivement de manière décentralisée par les greffes des juridictions. Tel est également le cas de la refonte du site internet, mis en ligne courant 2021, dont le contenu et l'ergonomie ont été revus, pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs, et qui est en passe d'être mis à disposition en deux autres langues nationales, ainsi qu'en anglais. Dans le domaine de l'information du public et des professionnels du droit, on peut encore citer la mise en ligne de la quasi-intégralité des décisions de dernière instance cantonale, ainsi que certaines, présentant un intérêt particulier, des décisions de première instance en matière administrative ou pénale.

D'autres projets, de grande envergure, nécessiteront plusieurs années de travail. C'est notamment le cas, dans la filière civile, de la mise en œuvre d'un plan d'actions par les juridictions, pour faire suite à l'enquête de satisfaction menée auprès des justiciables et des avocat-e-s

à la fin de la décennie précédente et améliorer encore la qualité des prestations délivrées dans ce domaine. C'est aussi le cas d'un projet d'importance dans la filière pénale, mené en collaboration avec la police, dans le domaine de la gestion des biens et valeurs saisis par les autorités judiciaires. Destinée notamment à améliorer la gestion des pièces à conviction, cette démarche s'inscrit dans un programme qui vise plus largement à améliorer l'exécution des décisions pénales et qui a vu s'achever en 2021, avec succès, un projet destiné à améliorer l'exécution des sanctions financières et le recouvrement des créances pénales.

La contribution du Pouvoir judiciaire à l'amélioration des dispositifs de protection de l'adulte et de l'enfant est le troisième objectif fixé par la Commission de gestion qui soit directement en lien avec la qualité des prestations des autorités judiciaires. Plusieurs projets ont été lancés dans ce domaine, tant par le Pouvoir judiciaire que par l'administration cantonale. Ambitieux, ils couvrent tant les aspects stratégiques qu'opérationnels de la protection de l'adulte et de l'enfant. Ils revêtent une complexité certaine, en raison de l'importance des enjeux, de la sensibilité du domaine concerné mais aussi de la diversité des acteurs à mobiliser dans les secteurs public, parapublic ou privé.

Tous les projets conduits par le Pouvoir judiciaire exigent un engagement marqué de la part des membres du personnel, aussi bien du secrétariat général que des juridictions. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés. En outre, nombre de ces projets ne pourraient être menés à chef sans la contribution de magistrat-e-s, qui seul-e-s bénéficient des compétences et de l'expérience propres à permettre leur réussite. La Commission de gestion est consciente de la charge que représente pour ces magistrat-e-s la participation aux projets, qui s'ajoute à leur activité judiciaire proprement dite. Elle les remercie sincèrement pour ces contributions, qui participent de manière décisive au rendu dans notre canton d'une justice de qualité.

### **Olivier Jornot**

Président de la Commission de gestion

### **Patrick Becker**

Secrétaire général du Pouvoir judiciaire

## **1. L'année 2021 en bref**

### **Covid-19: impact de la pandémie**

L'impact de la pandémie a été largement moindre en 2021 qu'en 2020. La situation sanitaire n'en a pas moins influencé l'activité judiciaire, pour plusieurs motifs. De nombreuses audiences ont ainsi été annulées ou reportées en raison des périodes d'isolement ou de quarantaine imposées aux magistrat-e-s et aux autres acteurs clés d'un procès, ainsi qu'en raison des conditions imposées à l'entrée dans notre pays. Il en est résulté une complexification de l'instruction des procédures. La pandémie a par ailleurs généré un contentieux nouveau, notamment dans la filière pénale ou dans le domaine des assurances sociales.

La cellule Covid, créée en 2020, s'est réunie à près de cinquante reprises en 2021. Elle a notamment tenu des statistiques quotidiennes permettant de suivre l'évolution de la pandémie et son impact sur les membres du personnel et les magistrat-e-s, proposé les adaptations utiles du plan de protection au gré des décisions du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat, veillé à l'information du public, coordonné le développement de la visioconférence et du travail à distance ou encore supervisé l'acquisition de matériel, le réaménagement des bureaux et celui des salles de conférence ou des salles d'audience.

### **Mise en ligne du nouveau site internet du Pouvoir judiciaire**

En avril 2021, le Pouvoir judiciaire a mis en ligne son nouveau site internet. Destiné à remplacer la plateforme précédente atteinte par l'obsolescence technique, la refonte du site visait à répondre encore mieux aux besoins des internautes, en facilitant l'accès aux informations utiles et en favorisant la compréhension de l'organisation et du fonctionnement de la justice.

Le site a été repensé dans son organisation et sa présentation, mettant en avant les aspects pratiques: thèmes, formulaires, foire aux questions, accès direct à la jurisprudence, à la base de données des avocat-e-s et avocat-e-s stagiaires inscrit-e-s au registre cantonal ou encore à l'agenda des audiences. Il a également été conçu pour permettre une navigation adaptée aux différentes interfaces de consultation.

Les deux dernières étapes du projet sont en cours. La première permet à un plus grand nombre d'internautes d'accéder aux informations grâce à une version multilingue dans deux autres langues nationales (allemand et italien), ainsi qu'en anglais. La seconde consistera à améliorer la performance du moteur de recherche par l'indexation des contenus.

### Publication de la jurisprudence

Le Pouvoir judiciaire a poursuivi ses efforts en matière de publication de la jurisprudence sur son site internet, en affectant des ressources supplémentaires à cette fin et en développant un outil informatique d'assistance à l'anonymisation des décisions.

La Cour de justice, autorité de dernière instance cantonale, publie désormais l'intégralité des arrêts de fond, ainsi que les décisions de forme présentant un intérêt. En 2021, la juridiction a publié 5'844 arrêts des Cours pénale, civile et de droit public, soit près de 20% de plus que durant l'exercice précédent.

Le Tribunal administratif de première instance (TAPI) a commencé à publier certains de ses jugements à compter du mois de juin 2021. Sa démarche vise à mettre à disposition des décisions présentant un intérêt particulier et ce, dans tous ses domaines de compétence, en particulier le droit des constructions et de l'environnement, le droit des étrangers, le droit fiscal ou le droit de la circulation routière. A ce jour, plus de 200 décisions du tribunal peuvent être consultées sur le site internet du Pouvoir judiciaire.

Le Tribunal pénal s'est également lancé dans la publication de quelques décisions présentant un intérêt particulier.

### Gestion des mandataires

En 2021, le Pouvoir judiciaire a lancé le projet Gestion des mandataires, qui vise à améliorer le fonctionnement général du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et, partant, le suivi des mesures de protection.

Le projet s'inscrit dans la dynamique voulue par le Pouvoir judiciaire lors de l'adoption de son plan stratégique 2021-2025, dont l'un des axes vise à "fournir des prestations de qualité aux usagers de la justice".

Il s'inscrit également dans une démarche plus vaste de réformes dans ce domaine, conduites par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse pour ce qui concerne la protection de l'enfant (projet HARPEJ) ou par le département de la cohésion sociale pour ce qui concerne la protection de l'adulte (projet RePAir).

### Procès au Palladium

La pandémie et le caractère hors normes d'une procédure pénale – réunissant près de 190 parties assistées de plus de 70 avocat·e·s – ont contraint le Pouvoir judiciaire et son Tribunal pénal à organiser et à tenir un procès hors de ses murs, dans la salle du Palladium appartenant à la Ville de Genève.

Etant donné le nombre de personnes susceptibles d'être présentes simultanément à l'audience et les contraintes imposées par les mesures sanitaires et le plan de protection du Pouvoir judiciaire, aucune salle du Palais de justice n'aurait permis de tenir une telle audience.

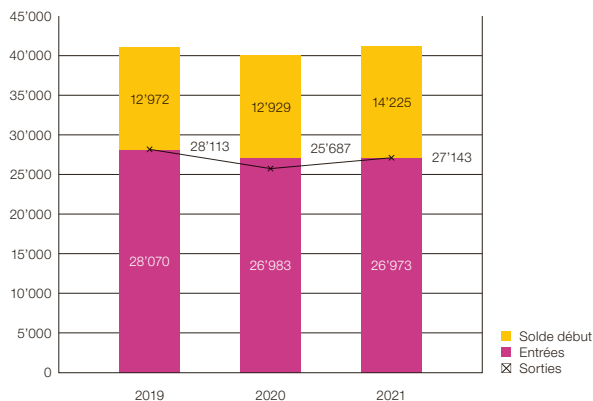
Ce procès, convoqué devant le Tribunal correctionnel du 4 au 22 octobre 2021, soit durant près de trois semaines, a nécessité plusieurs mois de préparation à la juridiction, en particulier, à la direction de la procédure, ainsi qu'aux services de support.

## 2. Statistiques relatives à l'activité judiciaire

Le nombre de procédures traitées, toutes filières et toutes juridictions confondues, est supérieur à 100'000 pour la septième année consécutive. Le nombre des entrées a très légèrement baissé (-2.6%). Celui des sorties a augmenté (+4.5%).

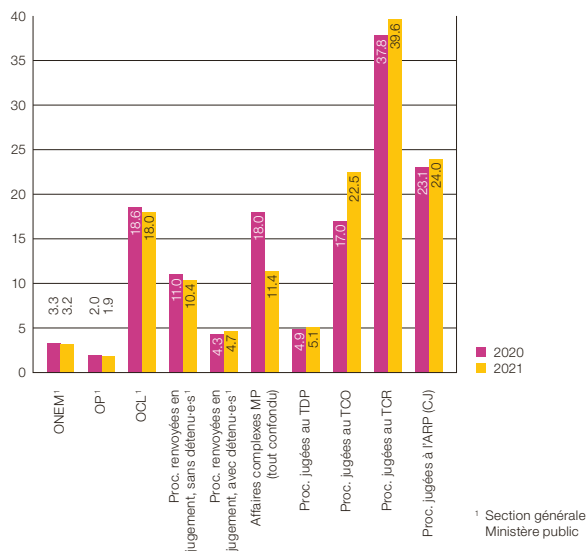
### Filière pénale

#### Evolution des affaires pénales entre 2019 et 2021



Le nombre de procédures pénales traitées a légèrement augmenté en 2021 (+3.2%), atteignant le même niveau qu'en 2019. La situation des juridictions a continué à se péjorer, en raison de l'inadéquation des moyens pour faire face à l'augmentation de la charge constatée ces dernières années. Il en résulte des taux de sortie inquiétants, notamment au Tribunal pénal, soit au Tribunal de police (0.95) et au Tribunal correctionnel (0.98), ou en seconde instance, à la chambre pénale de recours (0.95) et à la chambre pénale d'appel et de révision (0.85) de la Cour de justice.

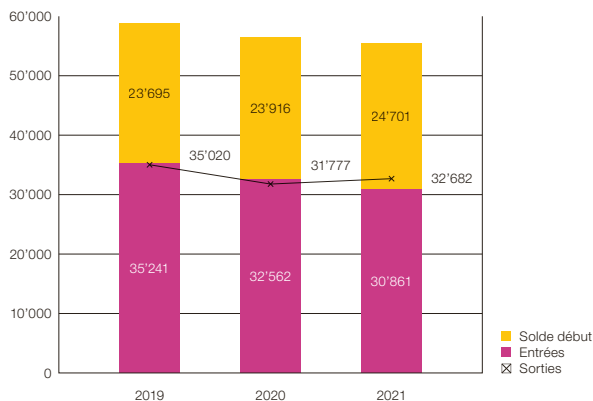
#### Durée moyenne (en mois) des procédures sorties de la chaîne pénale en 2021 (versus 2020), depuis l'ouverture du dossier au Ministère public



Plusieurs indicateurs de durée se sont péjorés durant les derniers exercices, notamment au Tribunal de police, au Tribunal correctionnel ou à la chambre pénale d'appel et de révision de la Cour de justice.

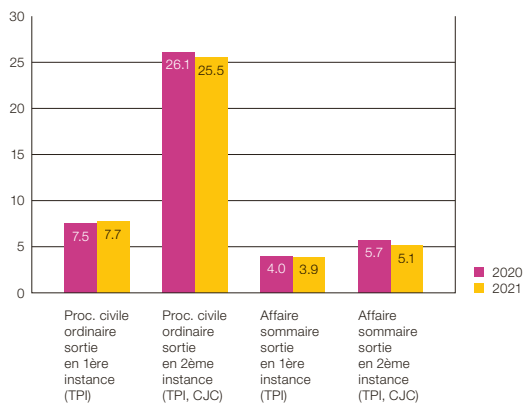
## Filière civile

### Evolution des affaires civiles entre 2019 et 2021



Le nombre de procédures traitées dans la filière civile est plutôt stable (-1.6%) en 2021. Les entrées sont en baisse (-5.2%) et les sorties en légère hausse (+2.8%).

### Durée moyenne (en mois) des procédures sorties de la chaîne civile en 2021 (versus 2020) depuis la première inscription au dossier



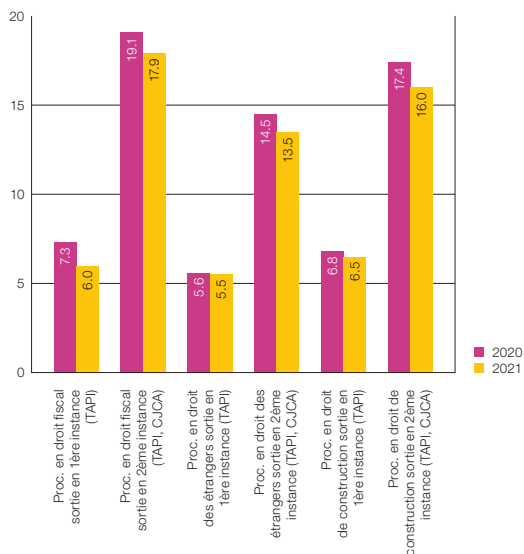
## Filière de droit public

### Evolution des affaires de droit public entre 2019 et 2021



Le nombre d'affaires de droit public traitées a très légèrement augmenté (+1.9%) en 2021. Celui des affaires sorties a quant à lui augmenté de manière significative (+9.3%), se rapprochant des résultats de l'année 2019, avant la survenue de la pandémie.

### Durée moyenne (en mois) des procédures sorties de la chaîne de droit public en 2021 (versus 2020), depuis la première inscription au dossier

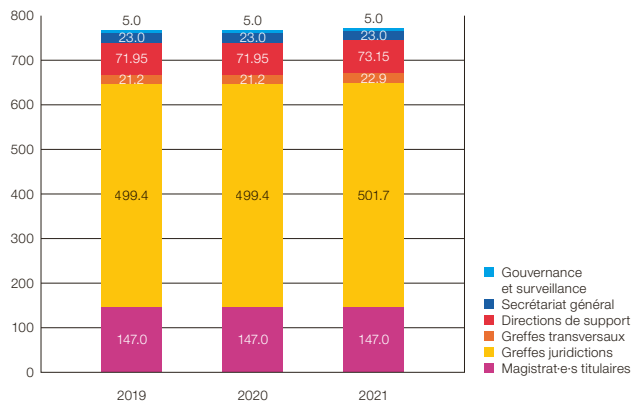


La durée moyenne des procédures sorties a diminué dans l'ensemble de la filière de droit public.

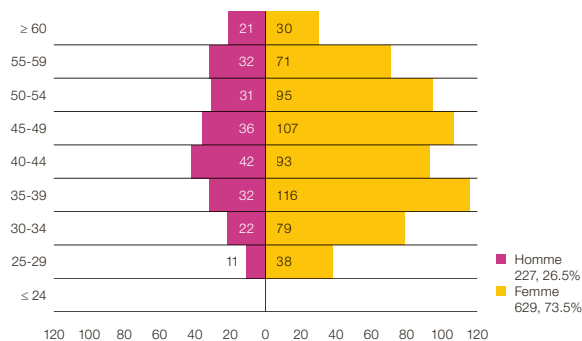
## 3. Ressources humaines

La dotation du Pouvoir judiciaire est restée pour ainsi dire stable en 2021 (+0.6%).

### Charges de magistrat-e-s de carrière et postes permanents de collaboratrices et collaborateurs (ETP votés au 31.12)



### Répartition des ressources humaines du Pouvoir judiciaire (856 personnes) par genre et tranche d'âge



Le Pouvoir judiciaire comprend une très large majorité de femmes parmi les magistrat-e-s et son personnel (73.5%), toutes catégories d'âge confondues. La moyenne d'âge au Pouvoir judiciaire est de 45.1 ans (46.4 ans pour les hommes et 44.6 ans pour les femmes).

## 4. Finances

### Charges de fonctionnement

	2019	2020	2021
<b>Charges totales</b>	<b>200'014'807</b>	<b>194'357'182</b>	<b>205'065'512</b>
<b>Dont principalement:</b>			
Charges de personnel	137'277'712	139'057'062	142'711'659
Frais liés aux procédures et à l'assistance judiciaires	33'476'270	32'038'538	37'128'058
Provisions pour débiteurs douteux	17'301'224	12'598'366	12'817'415

Les charges de fonctionnement du Pouvoir judiciaire ont progressé en 2021 (+5.5%). Légère pour ce qui concerne les charges de personnel (+2.6%), l'augmentation a été plus importante s'agissant des charges de biens et de services directement en lien avec l'instruction des procédures judiciaires (en raison des dépenses en matière d'assistance judiciaire notamment). La commission des finances du Grand Conseil a octroyé au Pouvoir judiciaire une autorisation de crédit supplémentaire d'un montant de Fr. 5.3 millions pour faire face à cette croissance de ses charges.

### Revenus

	2019	2020	2021
<b>Revenus totaux</b>	<b>52'660'893</b>	<b>54'928'356</b>	<b>58'765'612</b>
<b>Dont principalement:</b>			
Emoluments civils et administratifs	15'623'012	16'095'380	15'478'959
Emoluments et frais judiciaires pénaux	14'846'060	11'696'132	11'052'586
Sanctions pénales	13'808'176	12'312'984	13'586'882
Confiscations pénales	2'526'782	7'454'562	10'828'743
Revenus divers	109'779	-	2'500'868

Les revenus du Pouvoir judiciaire sont en augmentation en 2021 (+7%). Alors que les émoluments des filières civile et administrative et les remboursements de frais judiciaires présentent une légère baisse, les sanctions pénales ont au contraire progressé de manière significative (+10.3%).

Les recettes provenant des confiscations pénales, dont l'évolution est par définition imprévisible, ont à nouveau augmenté en 2021 (+45.3%).

En 2021, le taux de couverture des charges de fonctionnement par les revenus s'est élevé à 28.7%.

## 5. Projets

### eDossier judiciaire

Le projet eDossier judiciaire, lancé en avril 2020, a pour but de permettre à toutes les juridictions du Pouvoir judiciaire de travailler avec un dossier judiciaire numérique.

Une première phase d'analyse a été menée dans trois juridictions pilotes (Tribunal des prud'hommes, Ministère public et Tribunal administratif de première instance), portant sur la comparaison entre les processus actuels de travail avec le dossier judiciaire "papier" et les processus envisagés avec un dossier numérique. L'analyse s'est poursuivie en 2021 auprès du Tribunal pénal et du Tribunal civil. Elle sera conduite dans toutes les juridictions.

En parallèle, l'équipe projet a lancé une évaluation d'applications informatiques de gestion électronique de documents, qui prendra fin courant 2022. Elle procède également à l'évaluation d'applications développées par d'autres autorités judiciaires suisses ou étrangères, en étroite collaboration avec l'équipe du projet national Justitia 4.0.

### Mesures d'encouragement à la médiation

Le projet Mesures d'encouragement à la médiation, initié en mars 2021, donne suite aux réflexions débutées en 2019 par le Pouvoir judiciaire, à la faveur de sa contribution à la réponse apportée par le Conseil d'Etat à la motion 2449, laquelle invitait le gouvernement à présenter au Grand Conseil un projet de loi mettant en œuvre l'article 120 de la Constitution cantonale.

Le projet est conduit par le Pouvoir judiciaire en étroite collaboration avec l'ordre des avocats, la Fédération genevoise MédiationS, l'antenne de médiation Astural, l'association des



juristes progressistes, l'association ScopalE, le médiateur administratif cantonal et la cheffe du projet HARPEJ (conduit dans le domaine de la protection de l'enfant par le département de l'instruction publique, de la jeunesse et des sports). Les partenaires initiaux ont été rejoints, fin 2021, par des représentant-e-s du département de la sécurité, de la population et de la santé.

Il vise à concevoir et à mettre en œuvre un programme de quarante mesures destinées à favoriser concrètement le recours à la médiation, en agissant dans plusieurs domaines : l'information et la publicité, la formation, l'articulation entre la médiation et le contentieux judiciaire, les incitations financières ou encore une meilleure connaissance du réseau constitué par les structures et entités actives dans le domaine de la résolution amiable des conflits.

Certaines des mesures ne nécessitant ni modification légale ou réglementaire, ni moyens financiers, seront progressivement mises en œuvre dès 2022. D'autres, présupposent une base légale, de sorte que les partenaires comptent soumettre, en principe au premier semestre 2022, leurs propositions d'amendement au projet de loi 12854 en cours de traitement par la commission judiciaire et de la police du Grand Conseil.

### **Appel d'offres portant sur la sécurité des sites et des bâtiments du Pouvoir judiciaire**

Le Pouvoir judiciaire a conduit en 2021 une procédure de marché public portant sur les prestations de surveillance et de sécurité de ses sites et bâtiments pour les cinq années à venir.

Le marché ayant été adjugé en juin 2021, pour un début d'activité en octobre, la direction de la logistique a conduit durant l'été le lourd processus de transition entre les prestataires de service, accueillant le nouveau et formant ses agent-e-s aux spécificités de leur activité en milieu judiciaire.

### **Greffe universel**

Depuis mai 2021, le greffe universel accueille le public selon un horaire continu (8h-16h30). Le greffe a en outre continué à développer son catalogue de prestations, permettant depuis le printemps dernier le paiement de certains frais en lien avec les procédures judiciaires, par carte de crédit, de débit ou par Twint.

Les prestations en lien avec le dépôt de documents, de pièces et d'actes, ainsi que la remise et la réception des formulaires de toutes les juridictions, ont été maintenues. Le projet a pris fin et le greffe fonctionne en toute autonomie, avec une fréquentation en constante augmentation depuis le début de l'année 2021.

### **Exécution des sanctions financières et recouvrement (ESFR) et valeurs et biens en mains de l'Etat**

La dernière étape du projet Exécution des sanctions financières et recouvrement (ESFR) a été franchie en 2021 : le Pouvoir judiciaire et le service des contraventions ont ainsi mis en service une nouvelle interface destinée à échanger, de manière automatisée, les données relatives aux sanctions pénales et aux frais liés aux procédures pénales.

La Commission de gestion du Pouvoir judiciaire a par ailleurs décidé du lancement d'un nouveau projet en lien avec l'exécution des décisions pénales (programme EDP), portant notamment sur la gestion des valeurs et biens en mains de l'Etat (pièces à conviction), qui sera conduit conjointement avec la police.

### **Sécurisation du système d'information (SSI-PJ)**

En 2021, une campagne de sensibilisation centrée sur les enjeux en matière de sécurité des systèmes d'information et les bonnes pratiques à respecter a été menée auprès de l'ensemble du personnel et des magistrat-e-s titulaires du Pouvoir judiciaire. Elle prendra fin au premier semestre 2022.

L'équipe projet a par ailleurs travaillé à la définition des principes de gestion des accès aux applications et aux données. De nouveaux outils de contrôle interne ont été développés, qui permettent désormais aux juridictions de s'assurer en toute autonomie du respect des autorisations d'accès.

## **Mise en œuvre du règlement du personnel du Pouvoir judiciaire (projet RPPJ)**

Des séances d'information ont été organisées par la direction des ressources humaines pour présenter aux membres du personnel les principaux changements induits par l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2021, du règlement du personnel du Pouvoir judiciaire (RPPJ).

Les dispositions relatives à la gestion du temps ont fait l'objet d'un travail de mise en œuvre conjoint de la part de la direction des ressources humaines et de l'encadrement des juridictions. Celles-ci introduisent de nouvelles règles, notamment l'horaire variable, dans le but de permettre une organisation du travail adaptée aux besoins des juridictions et services, tout en favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Le projet RPPJ a ainsi pu être clôturé en 2021.

## **Préservation du Palais de justice (PPJ)**

Le comité de pilotage du projet a lancé, fin 2021, un travail d'inventaire portant sur le périmètre du projet, son financement et sa planification, au vu du retard accumulé depuis son lancement et des contraintes induites par sa complexité et son ampleur. Ce travail devrait être terminé au premier semestre 2022.

Pour mémoire, le projet PPJ, lancé par l'office cantonal des bâtiments (département des infrastructures), tend à assainir les bâtiments mis à la disposition du Pouvoir judiciaire en Vieille-Ville, aux seules fins de sauvegarder le patrimoine immobilier de l'Etat (remplacement des toitures, des fenêtres et boiseries et des installations techniques et verticalités).

## **Nouveau Palais de justice (NPJ)**

L'office de l'urbanisme a poursuivi ses études portant sur le secteur du grand parc prévu dans le secteur Praille-Acacias-Vernets, en y intégrant le futur nouveau Palais de justice (NPJ). La planification globale du projet, qui prévoit la livraison de l'ouvrage en 2032, est inchangée.

Secrétariat général du Pouvoir judiciaire  
Case postale 3966  
1211 Genève 3